

LE SPORT AU COEUR DU PARLEMENT

Ce jeudi 13 octobre, le ministère des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques dévoilait ses 40 mesures pour un plan de sobriété énergétique du sport. L'ANDES, représentée par Vincent SAULNIER, Anne-Marie HEUGAS et Christian TELLIER ont pu participer à cette matinée d'échanges avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ces annonces, ambitieuses, permettront au sport de réduire de 10% sa consommation énergétique dès cet hiver, mais aussi d'engager des projets plus structurants à moyen et long terme. Eclairage, mobilité, équipements, formation, piscines et JOP, ces 40 mesures englobent de vastes sujets impactant l'ensemble des pratiques.

Pour l'ANDES, ces annonces sont accueillies particulièrement favorablement tant elles renvoient au plan de sobriété « Agir contre le Choc Climatique » publié au mois de septembre dernier. Réduction de la température dans les gymnases et piscines, accélération du passage aux LED des équipements sportifs, poursuite et intensification de leur rénovation énergétique, construction d'un référentiel énergétique et souplesse sur la vidange annuelle obligatoire des piscines, nos mesures prioritaires sont reprises. Ces ambitions devront désormais se décliner en textes législatifs et réglementaires, à commencer par la loi de finances pour 2023 sur laquelle l'ANDES est déjà pleinement mobilisée.

Pour Vincent SAULNIER, « la qualité du dialogue entre l'ANDES et le Ministère a permis de définir des propositions concrètes et adaptées aux urgences énergétiques des collectivités locales, tout en posant les jalons de l'adaptation du sport aux changements climatiques ». Anne-Marie HEUGAS relève quant à elle que « l'obligation de vidange annuelle des piscines a fait l'objet d'une attention particulière du Ministère qui permet de temporiser pour un an face aux tensions hydriques en répondant aux exigences sanitaires des ARS. Nous souhaitons aller plus loin pour supprimer cette obligation qui permettrait d'économiser 30 millions d'euros et 3 milliards de litres d'eau potable ».

Sommaire

1. L'ANDES en action !
2. Les propositions et projets de loi
3. Zoom sur le Budget 2023
4. Actu et Débat : les collectivités
5. QAG & Auditions
6. Les questions écrites



1

L'ANDES EN ACTION !

Présentation du Plan Sobriété Énergétique

Le jeudi 6 octobre, le Gouvernement avait missionné une petite dizaine de Ministres et Secrétaires d'Etat pour l'animation entourant les annonces du Plan Sobriété énergétique. Lors de la table ronde consacrée au Sport, Patrick APPERE a pu défendre publiquement nos engagements rédigés dans la contribution ANDES « Agir face au Choc Climatique ». Retrouvez le Replay en [cliquant ici](#) (Table Ronde Sport à 2h35'00", Interventions de Patrick APPERE à 2h50'40" et 2h55'37). 22% des équipements ont plus de 50 ans d'âge, « si on veut des équipements à énergies positives, il faudra des crédits positifs ».

Nouvelle rencontre avec le Cabinet d'Amélie OUDEA CASTERA pour évoquer le Budget 23

Nous vous l'annonçons dans la Lettre Parlementaire n°9, Vincent SUALNIER et Simon BLIN ont à nouveau rencontré les conseillers de la Ministre des Sports et des JOP Romain PAGES, Directeur adjoint de cabinet en charge des questions budgétaires, et Thomas HARTOG, conseiller politique et parlementaire. L'occasion de rappeler notre ambition autour d'un véritable « Plan Marshall Sportif » et d'un fonctionnement autour de la formule « le sport finance le sport ».

Entretien autour des questions de Sport-Santé avec le député Belkhir BELHADDAD

Dans la continuité des 5e assises du Sport Santé de Strasbourg, Alexandre FELTZ (Strasbourg), Didier ELLART (Marcq-en-Barœul), Cyril CLOUP et Simon BLIN ont pu échanger avec le député sur

les avancées nécessaires autour de la question du sport santé. L'occasion de convenir d'amendements à porter dans le cadre du projet de loi de finance de la sécurité sociale et du projet de loi de finance pour 2023 autour des maison sport-santé, du sport sur ordonnance et de la nécessaire réorientation de certaines enveloppes vers ces actions préventives essentielles (FIR, DETR, DSIL).

Auditions par les rapporteurs des crédits sport à l'Assemblée nationale et au Sénat

Le 29 septembre, le député Benjamin DIRX a reçu Vincent SAULNIER et Simon BLIN pour évoquer les priorités de l'ANDES autour de ce budget 2023. Le 11 octobre, c'était au tour du Sénateur Jean-Jacques LOZACH accompagné du Sénateur Michel SAVIN de les recevoir. Face aux inquiétudes de la perspective de crédits sport en baisse tels qu'inscrits dans le projet de loi de programmation des finances publiques, Vincent SAULNIER a rappelé l'ambition de l'ANDES de porter une réelle loi de programmation du sport, dans laquelle le sport financerait le sport. Pour cela, plusieurs pistes sont à l'étude : dé plafonnement des trois taxes affectées à l'ANS (Taxe sur les paris sportifs, Taxe sur les jeux FDJ, Taxe Buffet), dégel de leur taux et indexation du montant affecté sur leurs rentabilité, encouragement au mécénat sportif, Loto sur l'héritage des jeux, etc... Le volet « recettes » concentre toutes nos attentions afin de pouvoir ensuite alimenter un budget ambitieux autour du relampage, du plan aisance aquatique, de la rénovation des équipements structurants locaux, etc...

2

LES PROPOSITIONS ET PROJETS DE LOI

Proposition de loi visant à interdire l'usage des jets privés au sein du territoire français

Le 20 septembre 2022, le député Thomas PORTES (LFI – Seine-Saint-Denis) a déposé une [Proposition de loi](#) visant à interdire l'usage des jets privés au sein du territoire français dès le premier janvier 2023. Ne pas respecter cette obligation serait puni d'1 an d'emprisonnement et 150 000€ d'amende.

Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Il doit permettre à court terme d'atteindre nos objectifs au titre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) en vigueur, qui impliquent en 2028 un doublement de la capacité de production d'électricité renouvelable, une multiplication par 4 à 6 de notre

production de gaz renouvelable, et une augmentation de moitié de la consommation de chaleur renouvelable. Il s'agit également, de respecter nos engagements européens matérialisés par le paquet Fit For 55 qui fixe, à l'horizon 2030, une part de 40% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE en 2030. Le Titre 1er traite des mesures d'urgence temporaires pour accélérer les projets d'énergie renouvelable et les projets industriels nécessaires à la transition énergétique ; tandis que le second aborde les mesures tendant à l'accélération du développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque. Plus précisément, l'article 11 **impose l'équipement des parkings extérieurs de plus de 2500 m² en ombrières photovoltaïques sur au moins la moitié de leur surface**. Cette obligation ne s'applique pas aux parcs de stationnement qui, en raison de contraintes techniques, de sécurité (défense nationale, sécurité civile notamment), architecturales ou patrimoniales, ne permettent pas ce type d'installations, ni aux parcs déjà ombragés par des



arbres sur au moins la moitié de leur superficie. La surface des parkings de plus de 2500 m² est estimée entre 90 à 150 millions de m² en France : l'équipement de la moitié de cette surface en ombrières photovoltaïques permettrait de réaliser une puissance installée comprise entre 7 et 11 GW. L'article impose également à ces parcs de stationnement d'être équipés, sur au moins la moitié de leur superficie, de revêtements de surface, d'aménagements hydrauliques ou de dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation. Les parcs de stationnement existant à la date du 1er juillet 2023

d'une superficie égale ou supérieure à 10 000 m² devront être mis en conformité avec les dispositions du I dans un délai de trois ans à compter de cette date. Ce délai est porté à cinq ans si le parc a une superficie inférieure à 10 000 m². Le Titre III concerne le développement de l'éolien en mer, et le IV les mesures transversales de financement des énergies renouvelables et de partage de la valeur. Les discussions en Commission ont débuté le 11 octobre. Le texte sera ensuite discuté et voté en séance publique à partir du 3 novembre, avant d'être transmis à l'Assemblée nationale.

3 ZOOM SUR LE BUDGET 2023

Lancement des discussions sur le Projet de loi de finances 2023

Les discussions avancent à l'Assemblée nationale autour du projet de loi de finance pour 2023. Place tout d'abord au volet recettes (Partie I), qui devra être voté avant de questionner les dépenses de l'Etat.

L'ANDES attache une place toute particulière à ce volet recette, conformément aux mesures portées dans sa contribution « France Sportive 2030 » pour les élections présidentielles ou « Agir contre le Choc Climatique » dans le cadre du Plan de Sobriété Énergétique. En ce sens, plusieurs amendements ont repris nos positions dès les discussions en Commission des Finances. Malheureusement, tous ont été rejeté (voir [ici](#), [ici](#), [là](#) et [là](#)). Il s'agissait d'élargir la Taxe Buffet aux compétitions européennes, de dé plafonner le montant de l'affectation à l'ANS de la Taxe sur les Paris sportifs et celui de la Taxe sur les Jeux FDJ.

Au-delà, le député DI FILIPO [a porté](#) un mécanisme de facilitation du « mécénat sportif » sur lequel nous allons travailler ces prochaines semaines. Le député GUIRAUD a quant à lui [porté un amendement](#) visant à instituer une aide de l'Etat aux collectivités territoriales qui assurent la gestion en régie directe de piscines et qui sont confronté à une hausse significative de leurs dépenses énergétiques. Enfin, plusieurs amendements de plusieurs sensibilités politiques ([ici](#), [ici](#) et [là](#)) questionnent les avantages fiscaux offerts aux grandes compétitions internationales se déroulant sur le sol français.

En revanche, la Commission des finances a adopté un amendement porté par le Rapporteur Général Jean René CAZENEUVE visant à instituer un bouclier énergétique au profit des collectivités du bloc communal en 2023. [Cliquer ici pour plus d'informations.](#)

En séance à partir de ce mercredi 12 octobre, le dé plafonnement

des taxes affectées à l'ANS sera requestionné, ainsi que le dégel de leur taux (en attendant le 49.3 ?).

Définition des orientations budgétaires pluriannuelles : négociation du Projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Le vote d'une loi de programmation des finances publiques est une loi ordinaire fixant une trajectoire d'évolution de l'ensemble des finances publiques (et non seulement celles de l'État) sur au moins trois ans. Elle a été introduite par la réforme constitutionnelle de 2008 à l'article 34 de la Constitution.

Ce projet de loi fixe notamment les plafonds de crédits alloués aux missions du budget général de l'État pour 2023, 2024 et 2025. C'est-à-dire qu'à périmètre constant, une mission de pourra excéder les montants affichés, exprimés en milliards d'euros courants. Pour les plafonds de crédits de paiements de la mission sport, les seuils sont proposés à :

- 1,8Mds€ pour 2023 ;
- 1,6Mds€ pour 2024 ;
- 1,5Mds€ pour 2025.

Dans le même temps, les plafonds de crédits pour la mission Défense passent de 40,9 à 50Mds€, et ceux de la culture de 3,3 à 3,7Mds€. Alors que nous nous apprêtons à recevoir des événements sportifs d'envergure internationale sur notre territoire, ces ambitions à la baisse ne représentent en rien ni les ambitions portées par l'ANDES à travers un plan Marshall sportif, ni les ambitions affichées par le gouvernement de faire de la France une nation sportive.

Plusieurs amendements portent en eux des ambitions plus en phases avec nos objectifs partagés et seront débattus très prochainement dans l'hémicycle.



4 ACTU ET DÉBAT : LES COLLECTIVITÉS

Le « pacte de confiance » budgétaire entre l'État et les collectivités verra-t-il vraiment le jour ?

L'article 23 du projet de loi de programmation des finances publiques présenté le 26 septembre détaille le mécanisme visant à modérer la hausse des dépenses des collectivités. Celles-ci sont divisées en trois catégories (régions et collectivités des Outre-mer, départements (et métropole de Lyon), communes et intercommunalités dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent les 40 millions d'euros en 2022. Selon une source gouvernementale, près de 500 collectivités seraient concernées, contre 321 pour les anciens contrats de Cahors. Chaque catégorie se verra attribuer un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement. En cas de dépassement collectif, l'État regardera les collectivités fautives individuellement et les privera du versement de la dotation politique de la ville, de la DSIL, du fonds de soutien à l'investissement des départements ainsi que du nouveau fonds vert pour accélérer la transition écologique. À l'issue de l'année de sanction, l'État et les collectivités concernées signeraient un accord de retour à la trajectoire. En cas de non-respect, une reprise financière est prévue, mais son montant ne peut excéder 2 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'année considérée.

Après le rejet du projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) en commission à l'Assemblée le 4 octobre, le gouvernement veut continuer à concerter sur le mécanisme de modération des dépenses des collectivités (« pacte de confiance »). Des engagements pourraient être pris en séance publique sur le contenu du texte réglementaire censé accompagner l'article de loi. L'enjeu est de rassurer les associations d'élus sur les retraitements dans le calcul des dépenses de fonctionnement soumises à une restriction dans leur progression. Ainsi, la sortie des allocations individuelles de solidarité (AIS) du champ des dépenses de fonctionnement a été demandée par les départements – qui ont fait passer des amendements à LR, au PS et à EELV ([tous adoptés](#) alors que la majorité présidentielle avait été mise en minorité).

Le gouvernement prêt à des ouvertures sur les collectivités locales : 210M€ de DGF supplémentaire

Devant le comité des finances locales, les ministres Caroline Cayeux (Collectivités territoriales) et Gabriel Attal (Comptes publics) ont indiqué le 26 septembre que l'État allait abonder à hauteur de 210 millions d'euros les mécanismes de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale). Un amendement a été voté en ce sens le 6 octobre en Commission des Finances dans le cadre du projet de loi de Finances. [Cliquer ici pour en savoir plus.](#)

Vers un seul et même Fonds vert financé par les superprofits et fléché vers les collectivités ?

Si le président de la République a voulu fermer le ban en disant que la « taxe sur les superprofits » se ferait au niveau européen, des députés de la majorité continuent à encourager une initiative à l'échelle intermédiaire « en attendant ». Des députés de la commission du Développement durable, dont Pierre Cazeneuve, réfléchissent à un mécanisme de contribution volontaire des entreprises. L'argent récolté pourrait abonder le Fonds vert annoncé par la Première ministre, selon le président de la commission Jean-Marc Zulesi.

Le fonds vert pour les collectivités grimpe à « près de deux milliards d'euros »

L'enveloppe allouée à la transition écologique des collectivités locales avait été initialement annoncée à 1,5 milliard d'euros par Elisabeth Borne. Cette augmentation sera l'objet d'un amendement dans la partie dépenses du projet de loi de finances pour 2023. Dans une interview publiée le 10 octobre par La Gazette des communes, le ministre de la Transition écologique et de la cohésion territoriale, Christophe Béchu, explique que ce complément sera financé par 300 à 500 millions d'euros provenant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette dotation d'investissement « bénéficiera aux collectivités qui étaient bénéficiaires de la CVAE jusqu'à maintenant », indique le ministre. Comme le réclamaient les associations d'élus, les projets financés par le fonds vert « seront discutés à l'échelle préfectorale ». Quelques jours plus tôt, lors d'une audition en [commission du Développement durable le 27 septembre](#), le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a insisté sur le fait que le partage de l'enveloppe pourra évoluer en fonction des besoins, tout en détaillant le schéma de répartition imaginé par ses équipes : « On pense qu'il y a 500 à 600 millions qui pourraient s'inscrire dans la rénovation de bâtiments, 300 à 350 millions qui pourraient couvrir des friches, 10 millions sur le trait de côte, 150 millions sur la biodiversité », a-t-il dit.

Le Sénat crée une « mission de contrôle » de l'application de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN)

Présidée par Valérie Létard (Union centriste), la mission a été lancée le 29 septembre à l'initiative conjointe des commissions du Développement durable, des Affaires économiques, des Lois et des Finances. Son rapporteur est Jean-Baptiste Blanc (LR). Auteur d'un [récent rapport](#) sur le sujet, il a été rapporteur des articles dédiés à ce thème lors de l'examen du projet de loi climat et résilience, qui instaure l'objectif du ZAN en 2050.



5 QAG & AUDITIONS

Surcoûts énergétiques & Collectivités

Le 5 octobre, lors de la séance de questions au gouvernement, le sénateur Jean-Pierre CORBIZIER (RDSE) [a interrogé le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires](#) sur la question des surcoûts énergétiques pour les collectivités, et toutes les problématiques afférentes. Le Ministre répond que l'action est globale, à l'échelle européenne, pour un bouclier efficace. Sur l'année en cours, le décret qui fixe précisément « les règles du jeu » sera bientôt publié. Le comité des finances locales est actuellement saisi sur l'enveloppe des 430M€ et ce décret. Il faut distinguer :

- Les communes protégées, c'est-à-dire celles de moins de 10 salariés et moins de 10M€ de budget qui bénéficient du tarif réglementé.
- Les communes au-delà du seuil : soutien prévu dans le cadre du PLF, enveloppe de DGF à la hausse (210M€) pour la première fois depuis 13 ans. Pour les renouvellements de contrats d'énergie, le gouvernement travaille actuellement à une solution.

En complément, la sénatrice Céline BRULIN (CRCE) [interroge le Ministre délégué chargé des comptes publics](#) au sujet des difficultés des collectivités face à l'augmentation du coût de l'énergie. Le Ministre répond que le travail est en cours, avec une priorité sur un accord européen pour limiter l'augmentation des prix. Les CT pourront faire une demande d'acompte dès la semaine du 10 octobre, pour un versement fin novembre ou début décembre. On parle d'une prise en charge jusqu'à 70% de la hausse du coût de l'énergie et 50% pour les dépenses supplémentaires liées à l'augmentation du point d'indice.

Sport & Pratiques des jeunes

Le 21 septembre, Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, [a été auditionnée](#) par la Commission Culture et éducation de l'Assemblée nationale. Intervention de Mme Claudia Rouaux (SOC) : L'Association nationale des étudiants en STAPS et l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité ont publié le 15 septembre une enquête sur la pratique d'activités physiques et sportives à

l'université, accompagnée de recommandations. Le bilan dressé est très inquiétant : l'entrée dans l'enseignement supérieur est un point de rupture dans la pratique sportive des jeunes. Les chiffres sont terribles : seul un étudiant sur cinq hors STAPS fait du sport dans le cadre universitaire ; près de 35 % des étudiants constatent une diminution de leur pratique ; plus de 50 % observent une augmentation de leur temps passé sur les écrans. La crise sanitaire n'a rien arrangé puisqu'elle s'est caractérisée par l'inactivité, la sédentarité, les cours à distance et la hausse du temps d'écran.

La baisse de l'activité physique représente pour les étudiants, et pour les jeunes en général, un facteur de risque important pour leur santé mentale et physique. Le fait de passer huit heures par jour en moyenne devant un écran, comme ils le font, augmente le risque de maladie cardiovasculaire de manière significative. Les étudiants avancent deux raisons principales à cette baisse : pour 60 % d'entre eux, le manque de temps est en partie responsable ; un étudiant sur trois relève aussi l'insuffisante communication sur l'offre sportive, notamment universitaire. Pourtant des dispositifs existent, parmi lesquels le pass'sport, mais cela demeure largement insuffisant, en particulier depuis la pandémie de covid-19.

Quelles sont les pistes de réflexion du Gouvernement pour inciter les jeunes à pratiquer une activité sportive et leur proposer une offre riche et de qualité ?

Réponse de la Ministre : il est vrai que le niveau de pratique sportive des jeunes est assez alarmant et nous cherchons des leviers d'action, notamment dans le cadre des dialogues territoriaux. Il faut que les étudiants aient accès aux infrastructures sportives. Parmi les dispositifs existants, il y a le pass'sport et la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), que nous sommes en train d'évaluer. Il apparaît que plus de 20 % de son montant est consacré au sport. À Caen, où je me suis rendue la semaine dernière, la CVEC a permis la construction d'un équipement sportif. Il faut aussi mieux informer les étudiants sur leurs droits : dans plusieurs établissements, la CVEC donne droit à une ou deux séances de sport par semaine. Il faut voir avec les établissements comment développer les infrastructures et l'accès aux séances de sport. Mais même quand cet accès est assuré, seulement 30 à 40 % des étudiants ont une pratique sportive : c'est un vrai enjeu de santé publique.



6 LES QUESTIONS ÉCRITES

Sécurité & Prévention des noyades

Le 20 septembre 2022, le député Thierry Benoit (Horizons – Ile-et-Vilaine) [attire l'attention de Mme la ministre des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques](#) sur le problème des noyades en piscines publiques. En soulignant dans l'enquête ANDES – Andiiss – Asporta la pénurie de MNS, il sollicite l'avis du gouvernement sur le déploiement potentiel, au-delà des dispositifs « j'apprends à nager » et « Assistance Aquatique », de solutions recourant à l'IA pour limiter le nombre de noyades. Le député [Gérard LESEUL](#) (Socialiste – Seine-Maritime), la Sénatrice [Kristina PLUCHET](#) (LR – Eure), la Sénatrice [Florence LASSARADE](#) (UC – Gironde), le Sénateur [Hervé MAUREY](#) (UC – Eure) ainsi que la députée [Agnès CAREL](#) (Horizons - Seine-Maritime) ont déposé une question similaire. La Sénatrice Agnès Carel complète ses propos en demandant également pour quelles raisons constate-t-on une pénurie de maîtres-nageurs et demande si des mesures sont envisagées pour sensibiliser des jeunes notamment à la formation pour exercer cette profession. Elle lui demande plus généralement quelles mesures elle entend prendre pour développer la pratique de l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes dans un contexte certes compliqué. Enfin, elle souhaiterait savoir si, en lien avec d'autres ministères, elle entend mener une campagne de sensibilisation aux risques des baignades en piscines et points d'eau publics (étangs, mer, lacs, etc.) mais aussi en piscines privées.

Fermeture des Piscines & Rentabilité des DSP

Le 27 septembre, Mme Sarah Legrain (LFI – NUPES – Paris) [interroge Mme la ministre des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques](#) sur la fermeture soudaine de piscines municipales sur le territoire. Après avoir rappelé les bénéfices et gros dividendes de Vert Marine ces dernières années et son modèle basé sur l'exploitation de saunas et autres activités éloignés du « savoir nage », elle demande si la Ministre envisage de remettre en cause ces délégations au privé qui font encourir un risque de rupture de continuité du service public et de pression malsaine sur les collectivités ? Au vu des annonces du Gouvernement sur de possibles rationnements à venir et des choix qui avaient été faits pendant la crise sanitaire, faut-il craindre qu'une fois de plus la pratique sportive soit considérée comme « inessentielle » ? Enfin, elle lui demande s'il faut craindre que les Français ne puissent plus faire de sport cet hiver pour cause de fermeture d'équipements publics, pendant que la France participera sans réserve à une coupe du monde énergivore et climaticide au Qatar.

Pass'Sport & délais

Le 20 septembre 2022, le député Matthieu MARCHIO (RN – Nord) [appelle l'attention de Mme la ministre des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques](#) sur la date d'entrée en vigueur du Pass'sport pour les étudiants boursiers. Il l'interroge sur la possibilité pour les étudiants boursiers de s'inscrire dès

septembre 2022 dans un club de sport et de bénéficier de la réduction prévue au titre du Pass'sport de manière rétroactive, une fois le code obtenu.

Pass'Sport & extension sans condition

Le 22 septembre 2022, Mme Sylviane Noël (LR, Haute-Savoie) [attire l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques](#) s'agissant de la nécessité d'étendre l'utilisation du Pass'Sport à toutes les associations sans condition. Elle sollicite le Gouvernement pour qu'il puisse envisager d'étendre l'utilisation de ce Pass'Sport à toutes les associations affiliées ou non, en capacité de proposer des activités sportives aux enfants, de surcroît dans le contexte économique difficile que les familles subissent.

TVA & Filière équine

Le 20 septembre 2022, le député Yannick Favennec-Bécot (Horizons – Mayenne) [interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics](#), sur les modalités d'application des taux de TVA à la filière équine. Depuis 2013 et une condamnation de la France par la CJUE, la TVA de la filière a été relevée aux taux plein et intermédiaire pour la majorité de ses activités, à l'exception de l'utilisation des installations sportives et des activités bouchères (5,5 % et 2,5 %). S'il était difficile d'abaisser les nouveaux taux de TVA applicables à ce secteur sans enfreindre le droit communautaire, il semble que la directive 2022/542 datant de mars 2022 ait assoupli la législation en la matière. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer où en est concrètement la transposition de cette directive dans le droit interne français.

Concurrence & équipements publics ou privés

Le 27 septembre, le député Jérôme Nury (LR – Orne) [interroge Mme la ministre des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques](#) sur la concurrence entre les aides publiques touchées par les associations et l'offre privée dans le développement de la pratique sportive. Il souhaite savoir si dans l'examen des demandes de soutien reçues par l'État (Plan 5 000 notamment), le critère de l'existence d'une offre sportive privée similaire est étudié.

Fédérations Sportives & bénévolat

Le 27 septembre, M. Jean-Philippe Ardouin (Renaissance – Charente-Maritime) [attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative](#) sur la situation de la trésorerie de nombreuses fédérations sportives. Il demande au Gouvernement quelles mesures ce dernier envisage comme actions complémentaires et concrètes pour accompagner la reprise massive de la pratique sportive et du bénévolat dans les clubs.



7 LES RÉPONSES ÉCRITES

Répartition des compétence & ANS – DS

Le 22 septembre 2022, [la ministre des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques répond](#) à une question posée le 14 septembre par le Sénateur Fabien GENET (LR – Saône et Loire) au sujet de l'exclusion de la rénovation de terrains extérieurs de tennis sur terre battue du dispositif « 5000 terrains de sport » d'ici 2024. La ministre rappelle notamment que les terrains de tennis sont éligibles mais leur rénovation ne peut faire l'objet d'un financement, l'objectif de ce plan étant d'augmenter le nombre d'équipements de proximité adaptés à l'évolution de la demande. À ce titre, la requalification de terrain de tennis en terrain de padel est un axe privilégié au regard de la forte demande sur cette activité et du besoin identifié par la Fédération française de tennis.

En revanche, d'autres enveloppes de crédits de l'ANS, peuvent prendre en charge une partie des travaux de rénovation des équipements sportifs comme les terrains de tennis. Les appels à projets sont lancés chaque année par les directions régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement au sport (DRAJES) qui procèdent à leur instruction en vue d'un financement par l'ANS.

Label Terre de jeu & Éligibilité au plan 5 000 équipements

Le 22 septembre, [la ministre des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques répond](#) à une question posée le 7 juillet par la Sénatrice Else JOSEPH (LR – Ardennes) au sujet de l'éligibilité des territoires label terre de jeu au plan 5 000 équipements. Elle mentionne notamment que, sous réserve du respect de l'ensemble des critères d'éligibilité figurant dans la note de service, les équipements situés dans les territoires labellisés

«Terres de Jeux 2024» sont bien prioritaires.

Piscines & Pénurie de MNS

Le 22 septembre, [la ministre des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques répond](#) à une question posée le 7 juillet par le Sénateur Antoine LEFEVRE (LR – Aisne) au sujet de pénurie de MNS pour la saison estivale et du risque de fermeture d'établissements. Elle rappelle que le sujet qui a été abordé dans le cadre du plan « aisance aquatique et de lutte contre les noyades ». Des axes de travail ont été lancés pour tenter de mettre fin à cette baisse d'enseignants et de surveillants comme par exemple l'articulation des fonctions d'enseignement et de surveillance ou la facilitation des parcours de formation. *Plus de détails sur la réponse en [cliquant ici](#) pour la réponse complète à cette question, et [là](#) pour la réponse à Céline BRULIN (CRCE - Seine-Maritime)*

Inégalité d'accès à l'activité sportive & jeunes en milieu rural

Le 6 octobre, [le ministère des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques a répondu](#) à une question posée le 14 juillet par le Sénateur Bruno BELIN (LR – Vienne) au sujet de l'inégalité d'accès à l'activité sportive pour les jeunes en milieu rural, notamment étant donné la faible fréquence des bus scolaires le mercredi après-midi, créneau privilégié du sport scolaire. Le Ministère répond en mentionnant le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » à l'école primaire, l'expérimentation des 2h00 de sport supplémentaire au collège, le plan 5 000 équipements et le Pass'Sport. Pour ce qui est de la question centrale du transport des jeunes, le Ministère signifie que la question « doit être travaillée avec les collectivités locales (régions...) qui en ont la responsabilité »...

